ID: tggApmei
Mise en ligne: 24/09/2026

VILLE DE MONTIGNY-LES-METZ

ARRETE MUNICIPAL N° DGS 145/2026

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE
ARRETE PORTANT DELEGATION DES FONCTIONS D'OFFICIER D'ETAT CIVIL
A MADAME CHARLOTTE ARIES

Le Maire de Montigny-lès-Metz,

VU les articles L 2122-17, L 2122-18 et L 2122-32 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code civil, et notamment l'article 165 ;

CONSIDERANT qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Maire et des adjoints, un conseiller municipal peut être désigné pour exercer les fonctions d'Officier d'Etat Civil par délégation, afin de célébrer le mariage du 6 octobre 2026 à 11h00 ;

CONSIDERANT que les conseillers municipaux, premiers inscrits dans l'ordre du tableau sont eux-mêmes empêchés,

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation est donnée à Madame Charlotte ARIES, Conseillère Municipale de la Ville de Montigny-lès-Metz, pour exercer en lieu et place du Maire et des Adjoints les fonctions d'Officier d'Etat Civil, à l'occasion d'un mariage prévu le 6 octobre 2026 le matin.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté municipal qui sera inscrit par ordre de date au registre des actes du Maire, publié sur le site internet de la Ville pendant deux mois, notifié à Madame Charlotte ARIES, publié au recueil des actes administratifs de la commune, transmis au Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Metz et copie en sera adressée à la Préfecture de la Moselle.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie aux endroits habituels réservés à cet effet au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville et pourra faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le dépôt du recours peut être opéré par voie électronique à partir du site de téléprocédures http:/www.telerecours.fr/

Montigny-lès-Metz, le 23 SEP. 2026

MAIRIE DE MONTIGNY-LES-METZ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ETAT CIVIL

Le Maire,

Jean-Luc BOHL
1er Vice-Président de l'Euro-métropole de Metz
Conseiller Départemental de la Moselle

Notifié le 24 SEP. 2026
A Madame Charlotte ARIES
(signature)

Charlotte ARIES

Copies à :
- Monsieur le Procureur de la République – TJ de Metz
- Monsieur le Préfet de la Moselle
- Archives
- M. le Maire